



Union
Syndicale
Bruxelles

Trade Union
Eurocontrol
One Sky. One Vision.

TUEM
245 ↑



Bruxelles, le 29/05/2020

Aujourd'hui, le 29 mai 2020, les quatre organisations syndicales d'EUROCONTROL ainsi que les représentants des CP et du CCP se sont réunis pour le quatrième jour consécutif afin de débattre de la proposition du directeur général en matière de solidarité financière, que nous avons fait parvenir à nos membres en début de semaine.

Dès hier, les quatre organisations syndicales ont marqué leur accord sur l'ensemble des mesures qui ne nécessitent pas de modifications des dispositions statutaires. Ces mesures représentent déjà 24 Mio EUR sur un total de 28 Mio EUR pour l'exercice budgétaire 2020.

Le directeur général a confirmé cependant que les 4 Mio EUR restants sont considérés comme essentiels, car ils proviendraient directement des membres du personnel. Selon lui, les États membres d'EUROCONTROL « souhaitent voir le personnel souffrir ».

Les quatre organisations syndicales comprennent l'aspect symbolique d'une contribution directe du personnel aux efforts consentis face à la crise actuelle.

C'est pourquoi les organisations syndicales, les CP et le CCP sont convenus d'une position commune (voir ci-après) qui répond à la demande du directeur général d'examiner le point 4.1, alinéas e-h de sa proposition.

Dans ce contexte, les organisations syndicales ont également confirmé soutenir le concept de mise en congé dans l'intérêt du service (LIIS) sur une base volontaire, conformément à l'article 42 quater du Statut administratif du personnel, mais insistent sur le fait qu'ils ne peuvent accepter une LIIS obligatoire.

À la suite de la présentation au directeur général de leur contre-proposition, la réunion a été interrompue pour une courte pause.

Après la pause, le directeur général a exprimé son mécontentement à l'égard de la proposition des organisations syndicales bien qu'elle couvre les 4 Mio EUR manquants énoncés dans la proposition initiale.

Que le directeur général ait refusé de poursuivre les débats et négociations sur les points qui ne répondaient pas à son entière satisfaction dépasse notre entendement. Au lieu de cela, le directeur général a clos la réunion après seulement dix minutes, en laissant les quatre organisations syndicales dans l'incertitude.

L'USB, l'USEF, la FFPE et la TUEM sont convaincues que leur proposition est plus que raisonnable pour de nombreuses raisons.

Excepté certaines idées initiales du directeur général qui n'apportent pas un cadre juridique stable, notre contre-proposition couvre exactement le même montant que sa proposition initiale. Nous avons également souligné à maintes reprises que chaque point peut bien entendu être débattu, approche que le directeur général ne souhaite pas envisager.

Malheureusement, cette situation confirme une nouvelle fois la détérioration du dialogue social depuis deux ans et demi, qui a abouti au contexte actuel, où les décisions sont imposées au personnel.

En ces temps difficiles, les partenaires sociaux d'EUROCONTROL parlent d'une seule voix pour leurs membres et continueront d'œuvrer dans l'intérêt non seulement de ces derniers, mais aussi de l'ensemble du personnel d'EUROCONTROL.

Contre-proposition des organisations syndicales relative au point 4.1, alinéas e-h, qui expose l'ensemble des mesures de solidarité financière soumises aux partenaires sociaux

Les propositions exposées ci-dessous sont à considérer comme une orientation / idée générale conforme à la demande du directeur général de voir le personnel contribuer directement à la réalisation d'économies, comme les États membres l'ont demandé à l'Agence. Ces contre-propositions doivent être examinées plus en détail en réunion de concertation.

4.1.e) : Les organisations syndicales jugent l'exercice de récompense des mérites comme essentiel pour la progression de carrière du personnel. Malgré la diminution importante du trafic aérien en Europe, il est indéniable que le personnel d'EUROCONTROL a largement contribué à fournir le meilleur service possible en ces temps de crise. Annuler l'exercice 2020 de récompense des mérites serait considéré comme contre-productif pour la motivation et le dévouement du personnel à l'avenir.

Le fait que le personnel opérationnel du MUAC a accepté, dans le cadre d'un premier lot de mesures mis en place à partir de la mi-mars, d'annuler des jours de travail supplémentaires déjà acceptés pour 2020 équivaut à environ 600-700 K EUR d'économies pour l'année en cours.

Étant donné que le directeur général est à la recherche d'un ensemble de mesures de solidarité financière à l'échelle d'EUROCONTROL, les organisations syndicales proposent de maintenir le budget relatif à l'exercice 2020 de récompense des mérites et de compenser avec les économies susmentionnées qui représentent approximativement le double du montant prévu.

4.1.f) : Plutôt que de supprimer le remboursement des frais de voyages annuels pour 2020, les organisations syndicales proposent de reporter ce paiement à 2021. Une économie de 1,8 million d'euros sera ainsi réalisée en 2020. Il est en revanche proposé que les grades inférieurs bénéficient d'un filet de sécurité qui garantisse le remboursement des frais de voyages.

4.1.g) : Les organisations syndicales ne peuvent accepter l'annulation exceptionnelle du mécanisme d'adaptation annuelle des rémunérations pour la période de juillet 2020 à janvier 2021. Conformément au jugement n° 2560 de l'OIT de 2006, une dérogation à la méthode d'ajustement des rémunérations n'est pas légale.

Le même jugement mentionne néanmoins que les États membres peuvent demander un report d'un tel rappel de rémunération. Les organisations syndicales sont disposées à débattre d'une telle mesure pour le personnel d'EUROCONTROL si les États membres en font la demande.

4.1.h) : Le personnel opérationnel du MUAC accepte un report de l'augmentation des traitements de 3,5 % au mois de juillet 2021. En contrepartie, il ne sera pas soumis aux mesures définies à l'alinéa g) du point 4.1.

De plus, les organisations syndicales ont confirmé appuyer les points du premier volet de la proposition du directeur général, qui ne requièrent pas de modifications des dispositions statutaires. Les économies dégagées grâce à la mise en œuvre de ces points représentent déjà près de 24 Mio EUR sur un total d'environ 28 Mio EUR.

Les propositions précitées couvrent les 4 Mio EUR restants.